

**Sainte-Martine, le 11 septembre 2018**

---

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 11 septembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil au 1, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, lieu désigné pour ladite assemblée sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Sont présents :           Monsieur Richard Laberge  
                                  Monsieur Normand Sauvé  
                                  Madame Carole Cardinal  
                                  Monsieur Jean-Denis Barbeau

Sont absents :            Monsieur Dominic Garceau  
                                  Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est aussi présente.

### **Ouverture de la séance**

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la séance soit ouverte à 19 h 30.

**Adoptée**

### **2018-09-149 : Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**Adoptée**

### **2018-09-150 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018**

**Attendu que** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018 et donnent dispense de lecture;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 août 2018.

**Adoptée**

### Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Bienvenue à cette séance du conseil du mois de septembre. Alors que la rentrée scolaire est passée et que s'annoncent les belles journées d'automne, les dernières semaines d'été ont été bien remplies dans la Municipalité par la fin des projets et événements estivaux.

Deux cadets de la Sûreté du Québec ont patrouillé le territoire tout au long de l'été dans le cadre d'un stage. Voici quelques actions qu'ils ont posées dans notre Municipalité :

- Un dépliant sur la fraude a été distribué dans une dizaine de commerces;
- Un guide du vélo a été remis aux commerces;
- Des informations ont été remises à 2 CPE sur les sièges d'appoint dans les véhicules ;
- Des problématiques routières et des méfaits sporadiques ont été signalés à l'administration municipale.

Pour une deuxième saison, « Bon pied, bon œil » tenait sa campagne de sensibilisation sous le thème « Attention ! piétons » qui a débuté en juin et se poursuit jusqu'à la fin du mois de septembre. Plusieurs interventions ont déjà été réalisées soit :

- La remise de 475 dépliant sur la campagne aux automobilistes ;
- Environ 400 napperons ont été remis aux restaurants ;
- La distribution de dépliant sur la sécurité routière aux commerces de vente d'automobiles ;
- Distribution du guide Génie Vélo par l'équipe de Sécuri-Parc dans le cadre de leur rôle de sensibilisation et de prévention auprès des usagers du Parc régional;
- D'ici la fin de septembre, les automobilistes recevront cette fois de vraies contraventions.

Nous avons accueilli, durant cet été, 2 étudiants mandatés par les Amis et Riverains de la Rivière Châteauguay (ARRC) qui avaient pour mandat de sensibiliser les riverains sur les pratiques à adopter pour protéger la rivière, faire comprendre aux riverains l'importance de la bande riveraine, proposer et réaliser des plans d'aménagement de bandes riveraines aux riverains intéressés, faire des recommandations aux riverains et à la Municipalité pour résoudre les problèmes environnementaux observés, documenter et photographier l'état des rives, produire un rapport synthèse présentant les résultats obtenus et les pistes de réflexion et faire une analyse chimique de l'eau de la rivière Châteauguay. C'est en août dernier que ces 2 étudiants nous ont présenté leur rapport et leurs recommandations avec lesquels la Municipalité va travailler afin de protéger la bande riveraine de la rivière Châteauguay. En conclusion, 143 propriétés riveraines ont pu être observées et 94 riverains ont été rencontrés. Parmi eux, quelques-uns ont accepté un plan d'aménagement préparés par ces étudiants.

Une autre saison estivale de terminée pour le camp de jour et la piscine. Celle-ci a été très sollicitée en cet été caniculaire. Nous avons eu le plaisir de prolonger la saison d'une semaine afin de rafraichir les citoyens. Pour ce qui est du camp de jour, nous avons accueilli 200 jeunes qui, nous le souhaitons, ont apprécié les diverses activités organisées par nos jeunes animateurs dévoués.

Les derniers jours ont été très animés, car avait lieu notre 7<sup>e</sup> édition de la Fête des Moissons dont le concept a été renouvelé. C'est le 8 septembre dernier que se sont rassemblées des centaines de personnes au Parc Nolasque-April afin de

Sainte-Martine, le 11 septembre 2018

---

profiter de cette magnifique journée remplie d'activités. Je peux affirmer avec certitude que ce festival fut, une fois de plus, un très grand succès.

Le 10 septembre, c'est déroulé le dévoilement de la première de 4 œuvres d'un projet commun « À la rencontre des voisines » où 4 artistes réalisent 4 œuvres d'art publiques dans leur ville ou municipalité respective. Lors des journées de la culture, le dévoilement des autres œuvres sera réalisé. Je vous invite donc à visiter le parc Paul-Léveillé pour admirer cette œuvre.

Même si plusieurs projets ou événements se terminent, d'autres démarrent. C'est, entre autres, le cas de la création de la politique culturelle dont les premières rencontres ont eu lieu récemment et son adoption aura lieu au cours du printemps 2019.

Finalement, au cours de la présente séance du conseil, nous déposerons les états financiers de l'année s'étant terminée au 31 décembre 2017. Cet exercice peut se résumer par une bonne santé financière avec un taux d'endettement bas ainsi que de bons surplus. Nous sommes satisfaits de ce rapport financier puisque nos objectifs ont été atteints.

Des revenus supérieurs de 433 179 \$ ont été réalisés en 2017 tandis que nous avons une économie de 265 531 \$ entre le budget 2017 et les dépenses et affectations. Par conséquent notre surplus est de 696 710 \$. Le budget des revenus et des dépenses/affectations était de 6 029 753 \$, soit une réalisation de 11,6 %.

Enfin, profitez des belles journées qui nous restent et appréciez les couleurs qui vont apparaître au fur et à mesure que nos journées vont raccourcir.

**Présentation du rapport financier pour l'exercice financier 2017 par madame Louise Sénécal de la firme Chiasson Gauvreau Inc., auditeur**

#### **Période de questions**

##### **Madame Laplante**

- Revitalisation du terrain de baseball

Réponse : Nous avons un plan directeur des parcs. Les coûts d'aménagement sont très élevés et nous faisons actuellement une vigie des programmes de subvention.

##### **Monsieur Villeneuve**

- Le règlement d'affichage

Réponse : À cause de la réorganisation du CLD, il y a du retard. Le sondage devrait être envoyé le 19 septembre. Nous allons voir pour une solution temporaire.

Sainte-Martine, le 11 septembre 2018

---

**Monsieur Meloche**

1) L'agrile du frêne

Réponse : Il y aura un dossier spécial sur l'agrile du frêne dans le prochain Info Sainte-Martine. L'inventaire a été fait avec un objectif de reboisement.

2) Ramassage des ordures automatisé pour les locataires

Réponse : La Municipalité ne peut contacter les locataires, seuls les propriétaires. La décision a été prise pour le 240 litres et nous ne reviendrons pas sur ce point.

**2018-09-151 : Contrat pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'hiver 2018-2019 – Appel d'offres réalisé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ)**

**Attendu** la résolution numéro 2018-04-059 relative à l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Martine à un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) géré par l'UMQ pour les cinq (5) prochaines années;

**Attendu que** l'adjudication du contrat par l'UMQ à Sel Warwick Inc., plus bas soumissionnaire conforme, a été entérinée par le comité exécutif de l'UMQ lors de son assemblée extraordinaire du 3 août 2018;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De** confirmer l'octroi du contrat à l'entreprise Sel Warwick Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'hiver 2018-2019, au coût de 96 \$ par tonne métrique pour une quantité approximative de 300 tonnes métriques, totalisant un montant approximatif de 28 800 \$, plus les taxes applicables.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire « 02-330-00-635 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2018-09-152 : Contributions financières aux organismes**

**Attendu que** la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

**Attendu que** la Municipalité a reçu plusieurs demandes dont la suivante qui répond aux orientations;

<b>Organisme</b>	<b>Activité</b>	<b>Montant</b>
Centre de pétanque du Bel-Âge	pétanque	100 \$
	<b>Total :</b>	<b>100 \$</b>

Sainte-Martine, le 11 septembre 2018

---

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Richard Laberge  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 100 \$ à l'organisme tel que décrit précédemment.

**Que** cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-701-90-971 ».

*La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.*

**Adoptée**

**2018-09-153 : Changement de nom – Carte de crédit Visa de la Municipalité de Sainte-Martine**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine possède une carte de crédit Visa au nom de monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier;

**Attendu** l'embauche de madame Hélène Hamelin au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, le 26 juin dernier;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**D'autoriser** le changement de nom de la carte de crédit Visa de la Municipalité de Sainte-Martine afin qu'elle soit au nom de madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

**Adoptée**

**2018-09-154 : Déclaration de l'employeur partie au régime de retraite par financement salarial (RRFS) de la FTQ**

**Attendu que** la Municipalité de Sainte-Martine est partie au RRFS de la FTQ relativement à la participation des travailleurs à son emploi régis par la convention collective;

**Attendu que** le RRFS de la FTQ est enregistré à Retraite Québec en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2008;

**Attendu que** telle déclaration est requise en vertu de cette Loi;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par madame Carole Cardinal  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

Sainte-Martine, le 11 septembre 2018

---

**Que** la Municipalité de Sainte-Martine atteste son consentement aux obligations qui lui incombent en vertu du RRFS de la FTQ.

**Adoptée**

Avis de motion est donné par madame Maude Laberge, mairesse, à l'effet que sera adopté ultérieurement le Règlement numéro 2018-331 concernant les limites de vitesse et dépôt du projet de règlement.

**2018-09-155 : Nomination des représentants de la Municipalité de Sainte-Martine au Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry**

**Attendu que** selon l'article 5.1 du Règlement numéro 253 établissant les règles de régie interne du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, les membres non élus du Comité sont nommés par résolution de leur conseil municipal respectif pour une durée d'un an, renouvelable;

**Attendu que** par la résolution numéro 2018-02-039, le conseil municipal a désigné monsieur Gilles Bergeron, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Bernard Mallette, directeur du service de sécurité incendie, en tant que représentants de la Municipalité de Sainte-Martine au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2018;

**Attendu** la démission de monsieur Gilles Bergeron effective à compter du 30 juin 2018;

**Attendu que** selon l'article 6 du Règlement numéro 253, le nouveau membre non élu est nommé par résolution de son conseil municipal et achève le mandat du membre démissionnaire;

**En conséquence,**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

**De nommer** madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en remplacement de monsieur Gilles Bergeron en tant que représentante de la Municipalité de Sainte-Martine au sein du Comité aviseur en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour l'année 2018.

**Adoptée**

**2018-09-156 : Nomination d'un membre sur le conseil d'administration de la Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCABRIC)**

**Attendu qu'il y a lieu** de désigner un représentant du conseil municipal de Sainte-Martine pour agir à titre de membre du conseil d'administration de la SCABRIC;

**En conséquence,**

Il est proposé par madame Carole Cardinal  
appuyé par monsieur Normand Sauvé  
**et résolu à l'unanimité des membres présents**

Sainte-Martine, le 11 septembre 2018

---

De nommer madame Mélanie Lefort, conseillère municipale, pour agir à titre de membre du conseil d'administration de la SCABRIC.

Adoptée

**2018-09-157 : Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2017**

Dépôt du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Martine et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

**2018-09-158 : Dépôt du rapport des déboursés – août 2018**

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la secrétaire-trésorière par intérim dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois d'août 2018, pour un total de 474 175,79 \$.

**La minute des conseillers**

**Carole Cardinal**

Félicite les bénévoles pour la 3<sup>e</sup> édition de la course du Comité sur les Saines Habitudes de Vie.

**Jean-Denis Barbeau**

Félicite tout le monde ayant participé à l'organisation de la belle journée lors de la Fête des Moissons.

**Normand Sauvé**

Mentionne d'être prudent sur la route 138 car les travaux sont toujours en cours.

**Période de questions**

**Monsieur Meloche**

- Mentionne qu'il aurait souhaité voir son délibéré au procès-verbal du 10 juillet 2018

Réponse : Il n'y a pas de « verbatine » au procès-verbal, mais nous inscrirons au procès-verbal de la présente séance que vous êtes insatisfait de la décision et que vous auriez préféré un bac de 60 litres.

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé  
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau  
et résolu à l'unanimité des membres présents

Sainte-Martine, le 11 septembre 2018

---

**Que** la séance soit levée à 20 h 30.

---

Maude Laberge  
Mairesse

---

Hélène Hamelin  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière par intérim